

infos

# Locataires

## RÉALISEZ DES ÉCONOMIES SUR VOTRE FACTURE D'ÉNERGIE

ÉCONOMISER EN MOYENNE 120€ / AN<sup>(1)</sup>



Nous nous sommes regroupés avec d'autres bailleurs de la région afin de négocier des tarifs sur l'électricité et le gaz. C'est le fournisseur français OHM ENERGIE qui a été sélectionné. Il vous propose :

### OFFRE VERTE

électricité renouvelable  
origine France

**-16%** sur le prix du kWh HT<sup>(2)</sup>  
réglementé de l'électricité

**-12%** sur le prix du kWh HT<sup>(2)</sup>  
réglementé du gaz

Souscription gratuite sur :  
<https://ohm-energie.com/aurahlm-vert>

### OFFRE CLASSIQUE

**-18%** sur le prix du kWh HT<sup>(2)</sup>  
réglementé de l'électricité

**-13%** sur le prix du kWh HT<sup>(2)</sup>  
réglementé du gaz

Souscription gratuite sur :  
<https://ohm-energie.com/aurahlm>



Offre jusqu'au 31 mai 2021. Plus d'infos sur [www.dynacite.fr](http://www.dynacite.fr)

(1) Moyenne des économies annuelles réalisées pour chacun des foyers ayant souscrit un contrat d'énergie dans le cadre de l'opération d'achat groupé AURA Hlm menée en 2018. (2) Réduction sur le prix du kWh par rapport aux tarifs réglementés hors taxes de gaz et d'électricité en vigueur au moment de la souscription. L'offre électricité est une offre à prix fixe pendant un an et l'offre gaz est à prix indexé sur un an. Les années suivantes, la remise est garantie rester inférieure aux tarifs réglementés. Le montant des abonnements, des taxes et des contributions sont, quant à eux, identiques à ceux des tarifs réglementés de l'électricité/gaz. Démarche gratuite. Sans coupure ni intervention technique sur votre compteur





infos

# Locataires

## COMMENT ÇA MARCHE ?

### QUI EST OHM ENERGIE ?

OHM ENERGIE est un fournisseur d'électricité et de gaz né et implanté en France, qui propose des offres accessibles à tous ainsi que des offres d'énergie renouvelable.

### QUEL EST LE DÉTAIL DE L'OFFRE EXACTEMENT ?

La réduction se fait sur le prix du kWh hors taxes ; tout le reste, c'est-à-dire le prix de l'abonnement et les taxes, sont les mêmes que ceux des offres réglementées d'EDF et d'Engie.

Le prix de l'électricité est fixe : les prix resteront les mêmes durant un an. Le prix du gaz est indexé à celui des tarifs réglementés : si les tarifs réglementés du gaz évoluent, les tarifs du gaz de l'offre OHM ÉNERGIE évolueront dans le même sens.

### L'OFFRE EST VALABLE UN AN ; QUE SE PASSE T'IL APRÈS UN AN ?

Après la date d'expiration de l'offre, vous serez basculé(e) sur l'offre classique de OHM ENERGIE garantie à -11 % sous le prix du kWh hors taxes des tarifs réglementés hors taxes d'EDF et d'Engie.

### SUIS-JE ENGAGÉ(E) SI JE CHOISIS DE SOUSCRIRE ?

Non. Il n'y a jamais d'engagement sur un contrat d'électricité ou de gaz. La loi encadre le changement de fournisseur pour garantir toute liberté au consommateur particulier de changer de fournisseur à tout moment, sans frais et sans délai. Cela s'appelle le principe de réversibilité.

### QUEL EST LE DÉTAIL DE L'OFFRE EXACTEMENT ?

La réduction se fait sur le prix du kWh hors taxes ; tout le reste, c'est-à-dire le prix de l'abonnement et les taxes, sont les mêmes que ceux des offres réglementées d'EDF et d'Engie. Le prix de l'électricité est fixe : les prix resteront les mêmes durant un an. Le prix du gaz est indexé à celui des tarifs réglementés : si les tarifs réglementés du gaz évoluent, les tarifs du gaz de l'offre OHM ÉNERGIE évolueront dans le même sens.

### C'EST FACILE DE SOUSCRIRE ?

Vous pouvez souscrire en quelques clics sur <https://ohm-energie.com/aurahlm/vert> (ou <https://ohm-energie.com/aurahlm> pour l'offre classique) ou en appelant le **01 76 49 71 86**, du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 10h à 14h.

Vous n'aurez ensuite aucune démarche à faire : c'est votre nouveau fournisseur OHM ÉNERGIE qui s'occupera de résilier votre ancien contrat !

### Y A T'IL DES RISQUES DE COUPURE SI JE CHANGE DE FOURNISSEUR ?

Il n'y a aucun risque de coupure. Votre ancien contrat de fourniture est résilié par OHM ÉNERGIE au moment où il prend le relai, pour assurer la continuité de la fourniture. Par ailleurs, l'énergie reste distribuée par le même gestionnaire de réseau (ENEDIS pour l'électricité, GRDF pour le gaz) et aucune intervention technique n'est nécessaire. De votre côté, donc, rien ne change, si ce n'est le fournisseur à qui vous réglez la facture, et les producteurs que ce même fournisseur rémunère.



Pour toutes questions

**01 76 49 71 86**

du lundi au vendredi de 9h à 20h  
le samedi de 10h à 14h  
ou [aurahlm@selectra.info](mailto:aurahlm@selectra.info)